

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_061 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'an deux mille vingt , le vingt et un juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 juillet 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Yves CHAPRON

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE, Messieurs Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Nathalie BORGHESE (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BLAY (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JUILLET 2020

N° DEL2020_061 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

La CIID est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter **40 noms** :

- 20 noms pour les commissaires titulaires.
- et 20 noms pour les commissaires suppléants.

La condition prévue au 2ème alinéa du 2. de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les propositions adressées par les communes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PROPOSE la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 suppléants suivants :

TITULAIRES
Roland GILLES (Albi)
Jean-Michel QUINTIN (Albi)
Laurence PLAS (Albi)
Patrick BLEYS (Albi)
Louis BARRET (Albi)
Serge ALBINET (Arthès)
Michèle BIZOUARD (Cambon d'Albi)
Jacques ROUSSEL (Carlus)
Robert GAUTHIER (Castelnau)
Josiane GINESTET (Cunac)
Marie ESTEVENY (Dénat)
Richard FERNANDEZ (Fréjairolles)
Alexis BRU (Le Séquestre)
Françoise CHINCHOLLE (Lescure d'Albigeois)
Christelle CARRIERE (Marssac sur Tarn)
Alfred KROL (Puygouzon)
Michel TREBOSC (Rouffiac)
Sylvie FONTANILLES-CRESPO (Saint-Juéry)
Martine LASSERRE (Saint-juéry)
Bernard CALMETTES (Terssac)

SUPPLÉANTS
Alain REY (Albi)
Zora BENTAIBA (Albi)
Michel TEILLOL (Albi)
Steve JACKSON (Albi)
Betty HECKER (Albi)
Jolan REMCZAK (Albi)
Thérèse ROQUEFEUIL (Arthès)
Jean-Paul RAYSSAC (Cambon d'Albi)
Thierry ROCH (Carlus)
Marie-Claude VABRE (Castelnau de Lévis)
Jean-Luc GILLET (Cunac)
Grégory AVEROUS (Dénat)
Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
Pascale KHAMNOUTHAY (Le Séquestre)
Lydie PICARONIE (Marssac sur Tarn)
Thierry DUFOUR (Puygouzon)
Christian LAFON (Rouffiac)
Franck GALINIÉ (Saint-Juéry)
Didier BUONGIORNO (Saint-Juéry)
Pierre ALBINET (Terssac)

Pour extrait conforme,
Fait le 21 juillet 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL